

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/07/2026 - 120802 - 2007 B 25750 - 501 422 844 - SYNA

10 JUL. 2026

SARL SYNA

Société à responsabilité limitée au capital de 350 000 euros

Siège social : 64, rue des Mathurins – 75008 Paris

501 422 844 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix heures, les associés de la société SYNA, société à responsabilité limitée au capital de 350 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance.

Sont présents :

- M. Bernard BRAKHA, titulaire de 5 750 parts sociales ;
- Mme Annie BRAKHA, titulaire de 5 750 parts sociales.

Les associés présents représentant la totalité des 11 500 parts composant le capital social, soit 100 % des parts sociales et des droits de vote, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Bernard BRAKHA, en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion de la gérance ;
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance ;
3. Affectation du résultat de l'exercice ;
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
5. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés l'ensemble des documents prévus par la réglementation, à savoir le rapport de gestion, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le texte des projets de résolutions et la feuille de présence.

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION — Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par une perte nette de 341 933,49 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du même code, soit 983 euros au titre de la taxe sur les véhicules de sociétés.

62 104

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION — Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 341 933,49 euros, au compte « Report à nouveau ».

En conséquence, le compte « Report à nouveau », dont le solde créditeur antérieur s'élevait à 444 214,59 euros, est ramené à 102 281,10 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION — Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et après avoir entendu le rapport de la gérance sur lesdites conventions, approuve les conventions qui y sont mentionnées, notamment les conventions de compte courant d'associé et les conventions de financement intra-groupe conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION — Quitus à la gérance

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

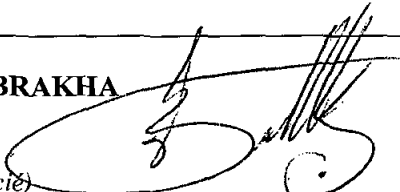
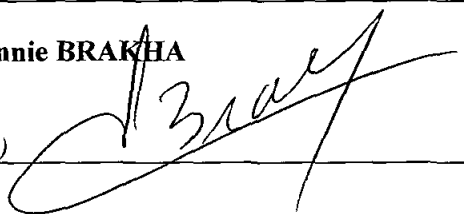
CINQUIÈME RÉSOLUTION — Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

M. Bernard BRAKHA  (gérant et associé)	Mme Annie BRAKHA  (associée)
--	---

SARL SYNA

Société à responsabilité limitée au capital de 350 000 euros

Siège social : 64, rue des Mathurins – 75008 Paris

501 422 844 RCS Paris

FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à 10 heures, les associés de la société SYNA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, à l'effet de statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il a été dressé la présente feuille de présence, certifiée exacte par la gérance.

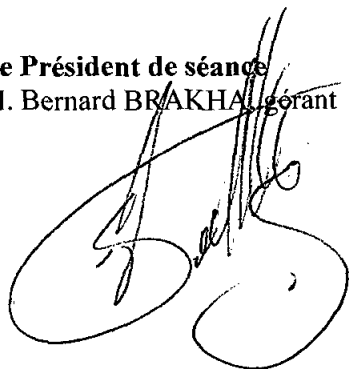
Associé	Nombre de parts	Voix	Présent / Représenté
M. Bernard BRAKHA 2, rue Leroux – 75016 Paris	5 750	5 750	Présent
Mme Annie BRAKHA 2, rue Leroux – 75016 Paris	5 750	5 750	Présente
TOTAL	11 500	11 500	100 %

Le capital social étant de 350 000 euros, divisé en 11 500 parts sociales, et la totalité des parts étant présente, l'Assemblée réunissant **100 % du capital social et des droits de vote**, peut valablement délibérer.

Certifiée exacte par la gérance.

Le Président de séance

M. Bernard BRAKHA, gérant



SARL SYNA

Société à responsabilité limitée au capital de 350 000 euros

Siège social : 64, rue des Mathurins – 75008 Paris

501 422 844 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

Exercice clos le 31 décembre 2024 – Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs les associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, et de statuer sur l'affectation du résultat.

Les convocations ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La société SYNA a pour activité principale la détention et la gestion d'un portefeuille de participations (activité de société holding). Elle est société mère d'un groupe fiscalement intégré au sens de l'article 223 A du Code général des impôts et détient des participations dans quinze sociétés.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a poursuivi son activité de gestion de ses participations et de financement de ses filiales. Les produits financiers se sont élevés à 607 071 euros, comprenant notamment 383 550 euros de produits de participations (dividendes) et 177 826 euros de revenus des créances rattachées à des participations. Le chiffre d'affaires, correspondant à des prestations de services, ressort à 67 200 euros.

2. RESULTATS DE L'EXERCICE

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes méthodes que celles de l'exercice précédent. Ils se résument comme suit :

(en euros)	2024	2023
Chiffre d'affaires (prestations de services)	67 200	1 800
Total des produits d'exploitation	72 197	38 683
Total des charges d'exploitation	587 055	284 523
Résultat d'exploitation	(514 858)	(245 841)
Produits financiers (dont dividendes 383 550 €)	607 071	276 234
Charges financières	411 833	367 680
Résultat financier	195 238	(91 446)
Résultat courant avant impôt	(319 620)	(337 287)
Résultat exceptionnel	(30 000)	(37 430)
Impôt sur les bénéfices (produit)	(7 687)	(9 476)

3

(en euros)	2024	2023
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(341 933)	(365 241)

L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une **perte nette de 341 933,49 euros**, contre une perte de 365 240,96 euros au titre de l'exercice précédent. Cette perte comptable s'explique principalement par le poids des charges d'exploitation et financières au regard des produits de l'exercice, étant rappelé le caractère de société holding de la société, dont les produits de participations bénéficient pour l'essentiel du régime des sociétés mères et filiales.

3. SITUATION FINANCIERE ET CAPITAUX PROPRES

Le total du bilan s'établit à 9 188 864 euros au 31 décembre 2024. Les capitaux propres ressortent à 486 970,77 euros. Ils demeurent supérieurs à la moitié du capital social (175 000 euros) : les dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce n'ont donc pas lieu de s'appliquer.

4. CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une charge correspondant à la taxe sur les véhicules de sociétés, non déductible au sens de l'article 39-4 du même code, pour un montant de 983 euros. Les comptes comprennent en outre des amendes et pénalités non déductibles pour un montant de 1 250,50 euros.

5. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit **341 933,49 euros**, au compte « Report à nouveau », dont le solde créditeur antérieur s'élève à 444 214,59 euros, lequel serait ainsi ramené à **102 281,10 euros** après affectation.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

6. ÉVOLUTION PREVISIBLE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

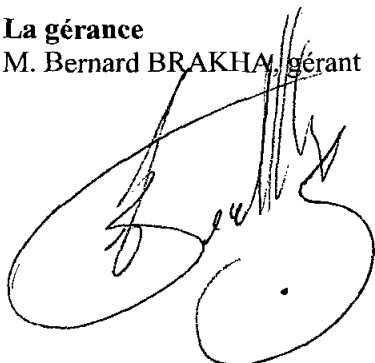
La société entend poursuivre son activité de gestion de participations selon les mêmes orientations. Aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation de la société n'est survenu entre la date de clôture et la date d'établissement du présent rapport.

7. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a engagé aucune dépense de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils vous sont présentés, ainsi que l'affectation du résultat proposée, et à donner quitus à la gérance de sa gestion.

La gérance
M. Bernard BRAKHA, gérant



1. BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SYNA - SIREN : 501422844									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐	
						Exercice N clos le 31/12/2024		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB		AC			
		Frais de développement		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		autres immos incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR		AS			
		Autres immos corporelles		AT		AU		110 150	
		Immos en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV		683 830	
		Créances rattachées à participations		BB		BC		4 742 347	
		Autres titres immobilisés		BD		BE		125 000	
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières		BH		BI		198 528			
Total (II)				BJ		BK		5 859 855	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV		BW		50 000	
		Clients et comptes rattachés (3)		BX		BY		406 800	
		Autres créances (3)		BZ		CA		1 275 124	
		Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC			
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)		CD		CE		1 400 325	
		Disponibilités		CF		CG		196 760	
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH		CI		4 417	
Total (III)		CJ		CK		3 329 009			
Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecart de conversion actif (VI)		CN							
Total général (I à VI)				CO		1A		9 188 864	
(1) Droit au bail				(2) à moins d'un an		CP		198 528	
Clause de réserve de propriété - immob.						stocks		créances	

2. BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SYNA - SIREN : 501422844				Néant ☐		
				Exercice N		
				Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		350 000)	DA	350 000	350 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	17 500	17 500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1)	DF		
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants)		EJ)	DG	17 190	17 190
	Report à nouveau			DH	444 215	809 456
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-341 933	-365 241
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	486 971	828 904
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI)	DV	8 584 010	8 325 199
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	30 205	32 377
	Dettes fiscales et sociales			DY	69 178	84 953
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	18 500	18 500
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	8 701 893	8 461 030
TOTAL (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	9 188 864	9 289 934	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	8 701 893	8 461 030
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNA - SIREN : 501422844							Néant ☐	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC	0	
	Production vendue - biens	FD		FE		FF	0	
	Production vendue - services	FG	67 200	FH		FI	1 800	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	67 200	FK		FL	1 800	
	Production stockée					FM	0	
	Production immobilisée					FN	0	
	Subventions d'exploitation					FO	0	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	36 764	
	Autres produits (1) (11)					FQ	118	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	72 197
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	0	
	Variation de stocks (marchandises)					FT	0	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	0	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	0	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	125 083	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	395	
	Salaires et traitements					FY	109 099	
	Charges sociales (10)					FZ	40 550	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	6 017	
			- dotations aux provisions			GB	0	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	0
	Autres charges (12)					GE	3 379	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	284 523
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-245 841
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI	0	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	266 101	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	0	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 133	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	0	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	276 234	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	0	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	367 680	
	Différences négatives de change					GS	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	0	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	367 680	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-91 446	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	-337 287	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNA - SIREN : 501422844					Néant ☐	
					Exercice N	
					Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				HE	30 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				HF	3 580
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	30 000
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	-30 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)					HK	-7 687
Total des produits (I + III + V + VII)					HL	679 267
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	1 021 201
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)					HN	-341 933
RENVOIS :						
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
(2) Dont produits de locations immobilières					HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))					IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier					HP	9 924
(3) Dont crédit-bail immobilier					HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))					IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées					IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)					HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD	
(9) Dont transferts de charges					A1	36 764
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)					A5	46 363
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences					A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, de licences					A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles						
facultatifs					A6	47 115
obligatoires					A9	
dont cotisations facultatives Madelin					A7	9 585
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					A8	37 500
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS	
(7) Détail produits et charges exceptionnels					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Compte pour enregistrer, en cours d'exercice, les charges sur exercices antér.:					30 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Charges antérieures	Produits antérieurs